

FORMATION SSA SURVEILLANCE ET SAUVETAGE AQUATIQUE

SAISON 2026/2027 SESSION BERNAY

Le SCB sauvetage aquatique met en place une session de formation Surveillance et Sauvetage Aquatique

Retrait des dossiers d'inscription :

- Sur scb-sauvetage.fr / Formation sauvetage aquatique/ SSA
- Sur demande : sauvetage.bernay@gmail.com

Clôture des inscriptions :

- FORMATION COMPLETE : Samedi 10 octobre 2026
- FORMATION PARTIELLE : Nous contacter

Date des tests de positionnement :

- Samedi 10 octobre 2026 de 8h à 10h à la piscine « Les bains de Bernay »

Dates de formation :

FORMULES :	Conditions d'entrée en formation :	Dates obligatoires :	Coûts :
FORMATION COMPLETE : ✓ TEST DE POSITIONNEMENT ✓ STAGE NATATOIRE ✓ VALIDATION DES PRE-REQUIS ✓ PSE1 ✓ PSE2 ✓ SSA	Certificat médical 16 ans pour le PSE1 avec validation de la FOAD 17 ans pour le SSA	Samedi 10 octobre 8h-10h Du 19 au 24 octobre 8h-17h Et du 20 au 27 février 8h-17h	900 €
FORMATION PARTIELLE : ✓ PSE2 ✓ SSA	Certificat médical PSE1 + validation de la FOAD PSE2 Tests de pré-requis en natation	Du 20 au 27 février 8h-17h	700 €
FORMATION SSA	Certificat médical PSE1 PSE2 Tests de pré-requis en natation	Du 23 au 27 février 8h-17h	400 €

Epreuves des tests de positionnement :

En attente de la parution du texte réglementaire

Conditions d'admission en formation SSA

- Présenter un certificat médical en cours de validité et délivré dans les conditions fixées par l'article A. 322-10 du code du sport ;
- Être titulaire d'un certificat de compétences d'équipier secouriste (PSE2) ou équivalent et satisfaire aux dispositions de formation continue s'y rapportant ou justifiant d'une formation en cours pour cette qualification ou équivalente ;
- Avoir réalisé au premier jour du stage le test des prérequis en natation, prévus par circulaire du ministre en charge de la sécurité civile, et présenter l'attestation afférente dont le modèle doit respecter les préconisations du ministre en charge de la sécurité civile. Ce test de natation, validé par un maître-nageur sauveteur titulaire de sa carte professionnelle, se déroule en bassin de natation de 25 ou 50 mètres.

Contenus des formations :

Tests de positionnement :

- En attente de la parution du texte réglementaire

PSE1 (Premiers Secours en équipe de niveau 1) :

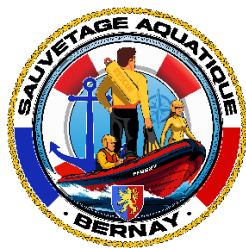
- ✓ Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
- ✓ Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
- ✓ Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés
- ✓ Réaliser les gestes de premiers secours face à une victime
- ✓ Assister des équipiers secouristes lors de manoeuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
- ✓ Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

PSE2 (Premiers Secours en équipe de niveau 2) :

- ✓ Prendre en charge une personne présentant une affection spécifique ou une aggravation de maladie, victime d'une atteinte circonstancielle et présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel
- ✓ Assurer au sein d'une équipe l'immobilisation, totale ou partielle, d'une victime d'un traumatisme du squelette, le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.
- ✓ Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.
- ✓ Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
- ✓ Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
- ✓ Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés.
- ✓ Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

SSA :

- ✓ Situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment
- ✓ Effectuer une analyse des risques particuliers présents sur sa zone de baignade
- ✓ Développer des actions de prévention adaptées
- ✓ Participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées et en mettant en œuvre des matériels spécifiques le cas échéant
- ✓ Participer à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées ou mettant en œuvre du matériel spécifique



FORMATION SSA

ANNEE 2026/2027 _ SESSION Bernay



DEMANDE D'INSCRIPTION

A RETOURNER au SCB sauvetage Aquatique Bernay
Maison des associations, 8 rue JP Bréant, 27300 BERNAY
sauvetage.bernay@gmail.com
06.50.31.82.66

NOM :

PRENOM :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Code postal et ville :

Tél. personnel :

Mail personnel (OBLIGATOIRE) :

Tél. resp légal si mineur :

Je sollicite mon inscription (cocher la case correspondante au choix de formation) :

Formation complète : ☐

Formation partielle PSE2/SSA : ☐

SSA : ☐

Je suis porteur d'un handicap : OUI ☐ NON ☐

J'ai besoin d'une compensation : OUI ☐ NON ☐

Le cas échéant, nous définirons ensemble les aménagements nécessaires

Date et signature,

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE D'INSCRIPTION A LA FORMATION

- une photographie d'identité (inscrire vos nom et prénom au dos),
- une copie de carte d'identité
- un certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique (imprimé joint **OBLIGATOIRE**),
- la copie des PSE1, PSE2 à jour et attestation des tests des prérequis en natation le cas échéant
- le règlement correspondant à la formation choisie à l'ordre du **SCB SAUVETAGE AQUATIQUE**

Les PSE1 et PSE2 sont éligibles au CPF

Si vous êtes titulaire de la carte atout-normandie, déduire 40€ du montant total de la formation et effectuer un pré-paiement correspondant sur le site atout normandie

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical établi **moins de trois mois** avant la date du dépôt du dossier est exigé pour tout candidat au **SSA** formation initiale

Je soussigné, _____, Docteur en médecine

Certifie avoir examiné ce jour,

M _____

Et avoir constaté qu' _____ ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présenté en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

A _____ le _____

Signature:

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément :

Soit au moins $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$.

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10+ inférieur à 1/10

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10),
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier

Dans le cas d'œil amblyope, le critère exigé est de 10/10 pour l'autre œil corrigé.